

Compte rendu du Comité Syndical du lundi 08 avril 2013 à Saint Antonin Noble Val

Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), AGAM Gérard (représentant Francis BISCONTINI), ALAUX Jacques, BARDIN Michel, BERTELLI Jean-Claude, BONHOMME François, CAMMAS Jacques (représentant Raymond MASSIP), COLINET René, DANTHEZ Florence, DURAND Daniel, IMBERT André, JOUANY Claude, LAFON Cécile, MARTIN Sabine, MASSAT André, MASSEGLIA Richard, MONTET Michel, PAUTRIC Jacques (représentant Jean-Michel ROUMIGUIE), PERRIE René (représentant Christian TEYSSIERES), PEZOUS Bernard, QUINTARD Nadine, SERRA Gabriel (représentant Anne-Marie GIL DE GOMEZ), SOULIE Jacques, THIBAUT Monique (représentant Nicole LEVAVASSEUR), VIROLLE Alain.

Etaient excusés :

MM. BELREPAYRES Rémi, BISCONTINI Francis, BIRMES Pierre, CORRECHER Maurice, DONNADIEU Jean-Louis, LEVAVASSEUR Nicole, MASSIP Raymond, RAEVEN Pierre, ROUMIGUIE Jean-Michel, TEYSSIERES Christian

Etaient également présents :

MM. DARBOIS Philippe, FERTE Denis, SIMON Mathieu

• **GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY**

➤ **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

× Approbation du compte rendu du comité syndical du 18 février 2013

× Vote du compte administratif 2012

La délibération présentant le compte administratif 2012 qui se trouve en annexe du document d'appui en page 14, ainsi que le détail du CA 2012 (comparaison avec le BP 2012) par nature et par fonction, qui ont été validés lors des commissions Finances du 07/02/13 et du 27/03/13, a été adoptée à l'unanimité, sous le contrôle de M.MASSAT (1^{er} Vice Président).

× Approbation du compte de gestion de l'exercice 2012 dressé par le comptable public

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2012 dressé par le Comptable Public

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2012 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et les recettes sont parfaitement justifiées

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
 - 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

✕ Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2012

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2012

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012, ce jour,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012
CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement :	3 129.66 €
- un excédent reporté de :	9 013.91 €
soit un excédent de fonctionnement de :	12 143.57 €
- un excédent d'investissement de :	33 610.63 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
soit un excédent de financement de :	33 610.63 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2012 : excédent :	12 143.57 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) :	12 143.57 €
- résultat d'investissement reporté (001) : excédent :	33 610.63 €

✕ Examen et vote du budget primitif 2013

Suite à la commission Finances du 27/03/13 qui a analysé le BP 2013, la délibération suivante a été adoptée :

Objet : Examen et vote du Budget Primitif 2013

Lors de sa séance du 18 février 2013, le comité syndical a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2013, en application de l'article L.2312-1 du Code Général des

Monsieur le Président invite donc le comité syndical à adopter le Budget Primitif 2013 du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy qui se décompose comme suit :

EQUILIBRE GENERAL

	Total Dépenses	Total Recettes
Section de fonctionnement	1 433 605 €	1 433 605€
Section d'investissement	33 827 €	33 827 €
TOTAL	1 467 432 €	1 467 432 €

REPARTITION PAR CHAPITRES

Section de Fonctionnement - Dépenses		
Chapitres	Intitulés	Montants
011	Charges à caractère général	437 272 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	657 624 €
65	Autres charges de gestion courantes	- €
66	Charges financières	10 000 €
67	Charges exceptionnelles	316 320 €
022	Dépenses imprévues	200 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 189 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
TOTAL GENERAL		1 433 605 €
Section de Fonctionnement - Recettes		
Chapitres	Intitulés	Montant
013	Atténuation de charges	2 000 €
74	Dotations, subventions et participations	1 419 262 €
77	Produits exceptionnels	200 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	12 143 €
TOTAL GENERAL		1 433 605 €

Section d'Investissement - Dépenses		
Chapitres	Intitulés	Montants
21	Immobilisations corporelles	33 827 €
TOTAL GENERAL		33 827 €
Section d'Investissement - Recettes		
Chapitres	Intitulés	Montants
10	Dotations, fonds divers	730 €
001	Excédent d'investissement reporté	20 908 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 189 €
TOTAL GENERAL		33 827 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'ensemble des écritures du Budget Primitif de l'exercice 2013,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2013 du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement
- **DONNE** tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document

⇒ *La présentation détaillée du Budget Primitif 2013 se trouve en pièce jointe du document d'appui.*

Globalement le BP 2013 proposé reste sur un budget « propre » au SM PMQ (hors FSE du PLIE reçu et reversé) aux environs de 1.1 M€.

En dépenses de fonctionnement on constate une légère hausse de 65 k€ (par rapport au BP 2012) due à la hausse du FSE reversé en 2013 (compensée par une hausse équivalente en recettes) et une légère hausse de la masse salariale et des conventions « divers », compensées par une baisse significative des honoraires (études).

En recettes, le nombre d'arrêtés de subventions reste stable (52 arrêtés), avec une part des fonds européens en croissance (353 000€ hors FSE), représentant 32 % des recettes (hors FSE) du SM PMQ, au dessus des participations des EPCI (265 860€).

× Participation des EPCI aux ressources du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour l'exercice 2013

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire 2013 réalisé lors du comité syndical du 18 février 2013, il est proposé une **contribution maintenue à 5.5€/habitant**, en prenant en compte la nouvelle population totale légale effective depuis le 1^{er} janvier 2013.

La population totale au 1^{er} janvier 2013 par communauté de communes est la suivante :

- CC TVA : 15 496 habitants
- CC QC : 19 856 habitants
- CC QRGA : 7 934 habitants
- CC QV : 5 020 habitants

Soit une population totale officielle au 1^{er} janvier 2013 de 48 306 habitants

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Participation à la gestion du Syndicat Mixte – exercice 2013

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que pour couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement du Syndicat Mixte, notamment pour la mise en œuvre du programme Leader ainsi que pour les actions conduites dans le cadre du Pays Midi-Quercy, il convient de fixer le montant de la participation de chaque EPCI à 5.5 € par habitant.

Pour l'année 2013, la participation de chaque EPCI se décompose comme suit :

	Population	Participation
Quercy Caussadais	19 856	109 208 €
Quercy Vert	5 020	27 610 €
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	7 934	43 637 €
Terrasses et Vallée de l'Aveyron	15 496	85 228 €
TOTAL	48 306	265 683 €

Le montant de la participation est calculé en fonction de la population totale légale 2010,

entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** les montants des participations des EPCI à la gestion du Syndicat Mixte
- **AUTORISE** son Président à appeler les recettes
- **DIT** que ces recettes sont inscrites au Budget Primitif 2013

× Création d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités

Monsieur le Président est autorisé à ouvrir auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 150 000 euros dont les conditions sont les suivantes :

- ⇒ Durée : 1 an
- ⇒ Taux : EURIBOR 3 mois moyen mensuel + marge de 2%
- ⇒ Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil
- ⇒ Commission : commission d'engagement de 0,3 % sur le montant autorisé, soit 450 €. Commission de non utilisation de 0,25% du montant non utilisé constaté quotidiennement et payable avec les intérêts

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard à la date précisée dans le contrat.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

➤ **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

× Plan pluriannuel de titularisation dans le cadre de la loi sur la résorption de l'emploi précaire de mars 2012

Suite à l'information faite lors du précédent Comité syndical du 18/02/13, et le retour positif (à l'unanimité) de la saisine du CTP (Comité Technique Paritaire) le 22/02/13, il est proposé **de délibérer pour valider le rapport et le plan pluriannuel de titularisation des agents non-titulaires** (voir en annexe du document d'appui en pages 15 à 20 bis), conformément à la loi N°2012-347 du 12/03/2012 et du décret d'application N° 2012-1293 du 22 novembre 2012.

Ce plan de titularisation concerne les 4 agents répondant dès aujourd'hui aux critères pour bénéficier du dispositif de titularisation (notamment 6 années d'ancienneté). Une 5^{ème} personne y répond également mais ne souhaite pas bénéficier de ce dispositif

Avec ces 4 personnes proposées en titularisation d'ici 2015, le SM PMQ aurait ainsi 6 agents titulaires, qui représenterait une masse salariale d'environ 250 k€, inférieur à la participation actuelle nette des EPCI.

La délibération suivante a été adoptée à bulletin secret :

25 votants :

21 bulletins pour
2 Bulletins contre
2 bulletins en abstention

Objet : Délibération adoptant le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Le Président :

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés. Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2013 à 2016, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1^{er} de la loi susvisée du 12 mars 2012 ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 22 février 2013 ;

Les membres du comité syndical après avoir délibéré :

- **ADOPTENT** le programme d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération
- **AUTORISENT** le Président à confier au Centre de Gestion l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme et signer la convention avec le Centre de Gestion
- **AUTORISENT** le Président à procéder à l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme
- **AUTORISENT** le Président ou son représentant à procéder à l'information individualisée des agents contractuels sur son contenu ainsi que sur les conditions générales de titularisation et prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre
- **PREND L'ENGAGEMENT** d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

× Renouvellement d'un poste de chargée de mission « Tourisme-LEADER » (CDI) :

Il est proposé de renouveler, à partir du 01/06/13, par un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ce poste occupé par Mlle BUSSE Marianne, qui devrait être financé à 67 % (LEADER+CR MP+CG82) en 2013.

Cette chargée de mission, en poste depuis 2007 au SM PMQ, a en charge la coordination de la politique touristique (programme annuel d'actions; réseau OT-SI ; accompagnement porteurs de projets..) et l'animation du programme européen LEADER MQ (plus particulièrement le suivi des projets des mesures 311-312-313 et le volet coopération et l'évaluation du programme).

• POLITIQUES TERRITORIALES

➤ CONVENTION TERRITORIALE (2008-2013)

✕ Information sur la programmation 2012/2 :

Le Comité départemental des financeurs s'est réuni le 05 avril 2013 pour statuer sur les maquettes financières proposées par projet.

Le résultat de ce Comité n'étant pas disponible, il sera diffusé lors du prochain Comité syndical.

✕ Information sur la programmation 2013/1 :

La remontée des projets a été réalisée et évoquée, sur un plan technique, lors d'un Comité technique PMQ le 18 avril 2013.

➤ PROGRAMME EUROPEEN LEADER MQ (2007-2013)

✕ Information sur l'évaluation finale collective du programme LEADER

Les 16 GAL de Midi-Pyrénées ont acté le principe de réaliser simultanément leur évaluation finale obligatoire de leur programme par une prestation intellectuelle externe.

Un cahier des charges commun est en cours de finalisation, réalisé en concertation avec les 16 GAL.

Pour la consultation des prestataires, il est prévu de faire un groupement de commande afin de limiter le nombre de prestataires potentiels et donc de réaliser des économies d'échelles et surtout de faciliter la synthèse régionale qui doit être effectuée par le chargé de mission recruté par les 16 GAL par la SEMADOUR (évoqué lors du comité syndical du 18/02/13).

Le Comité de suivi inter-GAL qui s'est réuni le 03 avril 2013 pour arrêter la procédure adoptée pour la réalisation de cette évaluation collective. IL a été proposé que le SM PMQ soit le coordonnateur du groupement de commandes pour la partie consultation du marché public.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une mission d'évaluation finale collective du programme LEADER en Midi-Pyrénées

En application de l'article 86 du Journal Officiel de l'Union européenne, concernant l'évaluation à mi-parcours et ex-post, en 2015 l'évaluation *in itinere* prendra la forme d'un rapport d'évaluation ex-

post distinct (point 5 de l'article). Ces évaluations examineront le degré d'utilisation des ressources, l'efficacité et l'efficience de la programmation du FEADER, ses conséquences socio-économiques, ainsi que son impact sur les priorités de la Communauté. Elles couvriront les objectifs du programme et viseront à tirer des enseignements concernant la politique de développement rural. Elles recenseront les facteurs ayant contribué au succès ou à l'échec de la mise en œuvre des programmes y compris en terme de durabilité, et définiront les bonnes pratiques (point 6 de l'article).

Le 20/09/2012, lors de la réunion régionale LEADER, les présidents des GAL ont exprimé leur volonté de poursuivre ces démarches, dans la perspective de préparation des prochains programmes. Une demande d'appui pour l'analyse de l'impact des différents fonds publics sur la stratégie des territoires GAL a également été formulée à cette occasion.

Fin 2012, par courrier à l'attention du Président du Conseil Régional et du DRAAF, les Présidents des GAL LEADER ont formulé le souhait de lancer une démarche « d'évaluations des seize LEADER en Midi-Pyrénées ». Un groupe de travail « évaluations LEADER » a été constitué (DRAAF, GAL), auquel le Conseil Régional et les DDT ont été invités à participer.

De manière à donner plus de portée à ces évaluations, qui doivent à la fois permettre aux territoires de capitaliser sur la mise en œuvre de son programme en vue d'alimenter la réflexion du prochain appel à projet LEADER, et à l'autorité de gestion de préparer au mieux la mise en œuvre du prochain, les 16 territoires de Midi-Pyrénées ont souhaité porter ce travail collectivement.

Il est proposé au Comité syndical de retenir la procédure de groupement de commandes dans sa formule simple dont seront membres les 16 GAL de Midi-Pyrénées, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy assurera les fonctions de coordonnateur du groupement, il sera chargé de piloter la procédure de passation de marché jusqu'à son attribution et assurera l'organisation des opérations de sélection.

Chaque membre du groupement s'acquittera de ses propres dépenses.

La mission a été estimée à 160 000 € HT maximum.

Où cet exposé, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'AUTORISER** l'adhésion du Syndicat Mixte du Pays MIDI-QUERCY au groupement de commandes auquel participeront également les membres suivants : **les seize groupes d'action locale de la région Midi-Pyrénées** (*Pays de l'Albigeois Bastides, Pays d'Ariège Pyrénées, Pays d'Armagnac, PNR des Causses de Quercy, PNR des Grands Causses, Pays du Haut Rouergue, Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, Syndicat mixte du Pays Vignoble Gaillacois, Pays d'Auch, Pays Porte de Gascogne, Association GAL Quercy-Rouergue, Pays Ruthénois, Pays Sidobre-Monts de Lacaune, Pays de Tarbes Haute Bigorre, SEMADOUR, Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost*)
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la mission d'évaluation finale collective du programme LEADER en Midi-Pyrénées, annexée à la présente délibération,
- **D'ACCEPTER** que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à la mise en place de ce groupement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer et à notifier le marché au cocontractant sélectionné, à signer et à exécuter le marché pour les besoins propres du GAL Midi-Quercy estimés à 10 000 € HT.

✕ Informations complémentaires sur le projet de coopération « La vie rurale, c'est pas de la science-fiction » :

- Restitution des ateliers de prospective « La vie rurale, c'est pas de la science fiction », samedi 20 avril à Pousinies, St Etienne-de-Tulmont 9h30/17h30.

Deux ateliers ont eu lieu, les 23 février (Gimont dans le Gers) et 23 mars (Labastide-Murat dans le Lot) mobilisant élus et membres des CDD des Pays Portes de Gascogne (32), du Pays Bourian (46), du PNR des Causses du Quercy (46) et du Pays Midi-Quercy. En Midi-Quercy, deux élus ont participé, Sabine Martin à Gimont et Christian Maffre à Labastide-Murat ainsi que six Membres du CDD Bruno Colin, Micheline Perrone, Lisette Teulières, Hélène Boury, Gérard Thiercelin et Martine Bonnet.

Le 1^{er} atelier a permis d'une part d'apporter aux participants, des informations sur ce qu'est la prospective, sur l'évolution des territoires ruraux et les facteurs de changement et d'autre part d'engager la réflexion sur les enjeux pour chacun des Territoires présents.

Le 2^{ème} atelier a été consacré à l'élaboration de scénarii, l'un « catastrophe » et l'autre « idéal » à partir du cas concret du quotidien d'une famille avec deux enfants habitant le territoire.

Le dernier atelier « de restitution » mettra en lumière cette production et l'inscrira en perspective des travaux réalisés par le CESER et la DATAR (avec leur participation). La journée se terminera avec le spectacle de la scop Le pavé « *Rural ou la convergence des rustres* ». Cette journée étant ouverte au grand public des 5 Territoires partenaires de la coopération, les places sont limitées (pour des raisons budgétaires).

- Point sur la participation aux événements « La Vie rurale, c'est pas de la science fiction ! ».

La participation moyenne aux tables rondes (*Les nouveaux paysans* (St Antonin-Noble-Val) / *La transition énergétique* (Monclar-de-Quercy) / *Bien vieillir à la campagne* (Septfonds)/ *La ressource en eau, sa gestion par les usagers et les enjeux à venir* (Montricoux – Espinas – Puylagarde) est de 90 personnes.

Ce point sur la fréquentation des tables rondes est daté du 29 mars, 2 tables rondes sont à venir : *Culture en transition* (29-3) et *Jeunes, culture et territoire* (30-3). Un bilan global, programmation artistique et culturelle et tables rondes, sera communiqué en fin d'opération (cependant le niveau de fréquentation actuel des spectacles, expositions est très bon : moyenne basse de 100 personnes).

• AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY.

➤ **PLAN CLIMAT TERRITORIAL**

✕ Information sur le Débat national et régional sur la Transition Energétique

Voir en annexe du document d'appui en pages 21 à 22, une note d'information sur la déclinaison du débat national sur la transition énergétique en MQ.

✘ Information sur l'avancement de l'appel à projet du Réseau Rural Régional "Territoire et gouvernance alimentaire" : démarche circuits courts de proximité en PMQ

Voir en annexe du document d'appui en pages 23 à 25, une note d'information sur l'avancement du plan d'action mis en œuvre depuis octobre 2012, qui suit 3 grands objectifs :

- Faciliter la consommation des produits locaux via la co-construction d'un Signe de reconnaissance territorial par l'ensemble des acteurs du territoire
- Mettre en place une réflexion sur l'approvisionnement local des restaurants collectifs du Pays Midi Quercy
- Identifier des projets structurants pour la filière : projet de couveuse en maraichage biologique ? projet d'atelier de découpe collectif ?

➤ **EMPLOI-FORMATION-INSERTION**

✘ PLIE du PMQ

➤ Sélections des opérateurs du PLIE pour 2013

Suite à l'appel à projets du PLIE du Pays Midi-Quercy concernant les actions 2013, un comité opérationnel du PLIE, s'est réuni le jeudi 4 avril 2013 pour instruire les réponses des opérations proposées. Les réponses reçues sont donc intégrées dans la délibération proposée.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Choix des opérateurs conventionnés dans le cadre du PLIE pour 2013

Monsieur le Président informe le comité syndical que suite à l'appel à projets du PLIE du Pays Midi-Quercy concernant les actions 2013, un comité opérationnel du PLIE, s'est réuni le jeudi 4 avril 2013 et a instruit les réponses des opérations proposées et s'est prononcé pour les avis suivants

Structure	Intitulé de l'action	Coût total de l'action	Montant FSE sollicité	Taux d'intervention FSE	Avis du Comité opérationnel
EREF Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Renforcer l'accompagnement, se coordonner, agir sur les freins à l'insertion professionnelle dans le cadre du PLIE	63126.24 €	31 638.20 €	50%	Accepté
EREF de la Communauté des communes du Quercy Caussadais	Renforcer l'accompagnement, se coordonner, agir sur les freins à l'insertion professionnelle	64 970.90 €	32 000 €	49.25%	Accepté
EREF Site de proximité	Accompagnement socio professionnel sur le Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	71 627.40 €	34 629.40 €	48.35%	Accepté
Jardin des Gorges de l'Aveyron	Remobilisation par le maraichage biologique	378 600€	49 000.00 €	13%	Accepté

Amis du terroir	Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du PLIE par la mise en emploi et l'accompagnement individualisé	106 906.48 €	16000 €	15%	Accepté
Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	Animation du Plan Local Insertion Emploi	33 570.58 €	33 570.58 €	100%	Accepté
Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	Aides individuelles à la formation, à la mobilité, garde d'enfant	8 000 €	8 000 €	100%	Accepté
Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	Assistance technique du Plan Local Insertion Emploi	30 058.91€	8 058.91 €	27%	Accepté

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** les opérateurs qui ont été sélectionnés
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Fonds Social Européen dans le cadre du PLIE
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document à intervenir

➤ Avenant au protocole PLIE pour le prolonger jusqu'au 31/12/2014

Suite à l'instruction DGEFP du 14 mars 2013, concernant le calendrier de fin de gestion des crédits du Fonds Social Européen (FSE) du Programme Opérationnel national (PO) de l'objectif « Compétitivité Régionale et Emploi » (période 2007-2013), la signature d'un nouvel avenant au Protocole d'Accord du Plan Local Insertion Emploi est proposé pour étendre sa validité jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette signature d'avenant permettra de solliciter un éventuel avenant à la convention de subvention globale en cours avec la DIRECCTE en vue de reporter la consommation des éventuels reliquats de crédits FSE sur l'année 2014.

Le Plan Local Insertion Emploi veillera à réaliser un état des consommations précis afin de proposer des reports de crédits ou solliciter des financements FSE complémentaires pour l'année 2014, dans le cas où la nouvelle programmation des Fonds Européens ne pourrait pas être mobilisable pour le début de l'année 2014.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Proposition d'avenant au Protocole d'accord du PLIE du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président informe que suite à l'instruction DGEFP du 14 mars 2013, concernant le calendrier de fin de gestion des crédits du Fonds Social Européen (FSE) du Programme Opérationnel national (PO) de l'objectif « Compétitivité Régionale et Emploi » (période 2007-2013), la signature d'un nouvel avenant au Protocole d'Accord du Plan Local Insertion Emploi est proposé pour étendre sa validité jusqu'au 31 décembre 2013.

Monsieur le Président précise que cette signature d'avenant permettra de solliciter un éventuel avenant à la convention de subvention globale en cours avec la DIRECCTE en vue de reporter la consommation des éventuels reliquats de crédits FSE sur l'année 2014.

Monsieur le Président dit que le Plan Local Insertion Emploi veillera à réaliser un état des consommations précis afin de proposer des reports de crédits ou solliciter des financements FSE

complémentaires pour l'année 2014, dans le cas où la nouvelle programmation des Fonds Européens ne pourrait pas être mobilisable pour le début de l'année 2014

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** la proposition de son Président
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

➤ URBANISME/HABITAT

× Informations sur le Comité de pilotage de suivi de l'OPAH MQ du 05/03/13

- *Voir en annexe du document d'appui en pages 26 à 34 le compte rendu du CP OPAH du 05/03/13 avec une partie de la présentation de JP BOUGLON : résultats globaux satisfaisant au bout de 18 mois.*
 - ⇒ **3 396 743€ de travaux engagés (81 PO et 17 PB)**
 - ⇒ 926 670€ de crédits ANAH mobilisés et 126 000€ d'ASE
 - ⇒ 141 000€ de CR MP +CG 82
 - ⇒ 143 316€ des EPCI
- *Voir en annexe du document d'appui en pages 35 à 36 une note d'information sur **une proposition d'étude sur l'habitat atypique** qui serait menée conjointement par le SM PMQ et la DDT, avec une première phase sans coût de pré-repérage.*

L'assemblée a approuvé le principe de recenser dans un premier temps, à l'aide d'un questionnaire auprès des communes, les habitats atypiques présents sur le PMQ.

× Information sur réunions dans le cadre de la réflexion SCOT MQ

Voir en annexe du document d'appui en page 37, une note d'information sur l'actualité en lien avec la démarche SCOT en MQ.

Deux réunions d'échanges et de concertation ont été organisées :

- Un séminaire inter-régional sur le thème « SCOT : agriculture durable, alimentation, développement territorial et planification », le 11 avril à Nègrepelisse, dans le cadre du Réseau Rural FEADER
- **Une réunion de concertation sur le projet de SCOT MQ, à l'attention de l'ensemble des élus du Pays Midi-Quercy, le 03 mai 2013**

➤ POLITIQUE CULTURELLE DE TERRITOIRE

- Information sur une Convention DRAC / Pays Midi-Quercy 2013-2014-2015 en cours d'élaboration :

Une rencontre entre les élus du Pays et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) était organisée le 4 juillet 2012 (sur demande de la DRAC), au cours de laquelle ont été présentés les enjeux et les priorités inscrits dans le Projet culturel de Territoire Midi-Quercy.

A la suite de cette rencontre, la DRAC intéressée plus particulièrement par les axes « Présence artistique dans le territoire, participation et rencontres avec les habitants grâce au développement des résidences d'artistes » / « Education artistique et culturelle » / inscription

contemporaine du patrimoine dans le projet de Pays d'art et d'histoire), a sollicité le Syndicat Mixte (culture) pour des réunions de travail techniques en vue de la **rédaction d'une convention d'objectifs et de partenariat sur 3 ans avec affectation de crédits annuels (a priori 35000 euros en 2013 et 40 000 les 2 prochaines années) pour le développement de résidences d'artistes territoriales** (critères : une présence artistique marquée sur une année, une collaboration entre acteurs culturels / artistes / Pays pour la définition du projet, un projet centré sur les actions culturelles plus que sur la création).

Pour information, le centre d'art La cuisine a bénéficié de cet accompagnement en 2011 (« Citations ») et en 2012 (« Marchérama ») ainsi que Le fond et la forme (création d'un Web documentaire pour les 10 ans du festival Les Hivernales du documentaire). En 2013, deux acteurs culturels ont été identifiés parce que correspondant aux critères de la DRAC et en cours de consolidation et de développement dans le cadre du schéma de développement culturel du Pays Midi-Quercy : Même sans le train (résidence avec la chorégraphe Sophie Carlin et soutien à la structuration du projet de l'association dans l'objectif de professionnalisation de l'accueil d'artistes) et Mosaïque en val (résidence avec la plasticienne Arne Aullas d'Avignon). Le projet de Pays d'art et d'histoire a également été identifié dans la perspective de résidence d'artistes en lien avec le patrimoine.

➤ **TOURISME**

➤ Participation du PMQ au Salon du tourisme de NANTES du 13 au 17 février 2013 :

Voir en annexe du document d'appui en pages 38 à 40 le bilan provisoire de cette première expérience qui semble très positive.

➤ Avancement de la réflexion sur la structuration des OT-SI en MQ :

Suite à l'étude réalisée en 2012 pour définir les conditions possibles de réorganisation de la compétence « Accueil, information, promotion » à une échelle supra communale, il a été demandé d'approfondir les aspects juridiques et humains dans le cadre d'un éventuel accompagnement ADEFPAT.

Dans un premier temps, une analyse des conditions de faisabilité juridique financière et techniques d'un transfert de la compétence offices de tourisme au syndicat mixte du pays MQ a été réalisée en interne. Une expertise a été sollicitée à la Préfecture pour conforter l'analyse produite.

Toutefois, le contexte juridique actuel, avec le projet de lois Acte III de la décentralisation, nous conduit à attendre de mieux connaître son contenu pour pouvoir anticiper son application.

Il sera donc proposé une restitution de notre analyse juridique lors d'une réunion spécifique (similaire à celle réalisée à Bruniquel le 26/10/12) avant l'été 2013.

➤ **DIVERS**

✕ Bilan d'activité du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) en MQ

➤ Voir en annexe du document d'appui en pages 41 à 44 le Bilan 2011/2012

➤ Renouvellement de la convention de partenariat avec le DLA pour l'année 2013 :

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Renouvellement de la participation du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy au DLA

82 pour l'année 2013

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°17 du 14 décembre 2012 une convention a été signée, dans le cadre du DLA, avec l'association A2P (Association pour l'accompagnement de projets) dont le siège social est situé à la Maison des sports à Labège (31319). Ce dispositif a pour but l'accompagnement des structures dans leurs démarches de consolidation et d'autonomisation économique.

Monsieur le Président rappelle que de nombreuses associations du territoire ont pu bénéficier d'un accompagnement individualisé ou collectif par un consultant qui était mis à disposition et coordonné par l'équipe technique du DLA 82 moyennant une participation financière du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy de 3 300 €.

Monsieur le Président propose donc de renouveler cette convention pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer la convention à intervenir avec l'association A2P (Association pour l'accompagnement de projets) ainsi que tout document concernant cette action

* Information sur un stage de Master sociologie de l'Université du Mirail sur le thème « Animation de la vie sociale : diagnostic partagé » :

Voir en annexe du document d'appui en pages 45 à 56 le cadre de réflexion et la méthodologie de ce stage qui permettra d'avoir une analyse globale sur cette thématique de « l'animation de la vie sociale », dans la perspective d'une refonte de la politique de la CAF en 2014 sur ce sujet.

Ce stage est réalisé dans le cadre d'une formation continue par M.MOREAU Yannick, qui de fait ne sollicite pas de rémunération supplémentaire au SM PMQ.

Certains élus et acteurs concernés par cette thématique seront rencontrés par le stagiaire durant le 2^{ème} trimestre 2013.

* Information sur une Recherche – Action nationale, déclinée en région, sur la fonction de services en agriculture, en tant que gisement d'emplois ruraux et de développement des territoires :

Réalisée en partenariat avec le laboratoire Dynamique Rurales (Université de Toulouse/ENFA), ce projet associe plusieurs groupes CIVAM (Midi-Pyrénées, Bretagne, Rhône-Alpes, Auvergne), pour faire un état des lieux de ce qui se pratique déjà en termes de services chez les agriculteurs. Pour Midi-Pyrénées, le CIVAM Semailles souhaite prendre le Pays Midi-Quercy comme région pilote d'étude (même si le repérage de terrain s'étendra à d'autres zones de Midi-Pyrénées car Dynamique Rurale a déjà connaissance d'exemples probants d'agriculture pluriactive, en Ariège notamment). Il a donc été sollicité l'aval du Pays pour une collaboration concernant cette étude, dans l'objectif :- de solliciter certains élus du Pays pour qu'ils accompagnent et soutiennent cette réflexion sur la pluriactivité de l'agriculture - d'obtenir d'éventuels contacts d'agriculteurs investis dans des activités de services dont le Pays aurait connaissance (notamment dans le domaine de fourniture d'énergie ou de matériel de construction)

Un courrier de soutien a été adressé récemment au CIVAM pour confirmer l'intérêt du SM Pays MQ pour cette initiative qui s'inscrit pleinement dans la stratégie du projet de territoire du P, notamment dans le cadre du programme LEADER MQ. De plus elle permettra

d'alimenter les réflexions en cours dans la perspective du renouvellement des contractualisations des aides publiques 2014-2020.